



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Couverture internet très haut débit

Question écrite n° 17072

Texte de la question

M. Patrick Vignal interroge Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur la fracture numérique qui pèse sur les zones rurales du pays. Conscient de l'accord conclu entre le Gouvernement, l'ARCEP et les opérateurs mobiles pour accélérer la couverture numérique des territoires en janvier 2018, au troisième trimestre de l'année 2018 en France, seuls 57,5 % des logements sont éligibles au très haut débit et cela est sans rendre compte des fortes inégalités entre territoires ruraux et urbains. De surcroît, les consommateurs dénoncent une hausse actuelle du prix des forfaits Internet fixes qui avoisine les 40-50 euros par mois pour bénéficier d'une offre tout compris (internet, télévision, téléphonie). Dès lors, afin de lutter contre les inégalités d'accès à internet d'un point de vue économique comme spatial mais aussi afin de répondre aux défis de la communication mondialisée, il lui demande quelles ont été les mesures élaborées dans ces perspectives. En outre, il l'interroge quant à la possibilité de succès de l'objectif fixé d'accès de tous les citoyens au très haut débit d'ici 2022.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Vignal](#)

Circonscription : Hérault (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17072

Rubrique : Internet

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Ministère attributaire : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2019](#), page 1488

Question retirée le : 9 juin 2020 (Retrait à l'initiative de l'auteur)